

Lyon, le 26 novembre 2018

LOI D'ORIENTATION SUR LES MOBILITES

Des avancées insuffisantes sur les accès français du Lyon-Turin

Attendu depuis plusieurs mois, **le projet de Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) sera présenté aujourd'hui en Conseil des ministres**. Un volet du texte sera consacré à la programmation des grandes infrastructures de transport.

Les grands acteurs publics et économiques fédérés par le Comité pour la Transalpine se félicitent que le texte de **la LOM réaffirme les engagements internationaux de la France sur le tunnel transfrontalier en rappelant les bénéfices écologiques et économiques de cette infrastructure européenne stratégique**.

S'agissant des voies d'accès depuis Lyon jusqu'au tunnel international, la Transalpine salue les avancées du texte par rapport aux propositions formulées en février dernier par le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI). Alors que le COI suggérait, contre toute logique économique et écologique, de ne réfléchir à l'aménagement de ces accès qu'après 2038 (impliquant leur livraison 15 à 20 ans après la mise en service du tunnel transfrontalier en 2030), le texte de la LOM ne reprend pas cette référence temporelle que la Transalpine avait dénoncée.

En résonance avec les propositions portées depuis des mois par la Transalpine, la LOM acte la poursuite des *« réflexions pour déterminer les phasages pertinents (des accès) afin de faire face dans la durée à l'accroissement des trafics. »* **Si elles sont positives, ces avancées sont toutefois très insuffisantes**, notamment au regard de l'urgence écologique du report modal du transport de marchandises dans les Alpes.

Le texte de la LOM doit nécessairement traduire une dynamique plus volontaire pour l'aménagement des accès français au tunnel transfrontalier, vecteur d'une véritable transition écologique pour les sites alpins.

Une priorisation urgente du phasage des accès déclarés d'utilité publique en 2013 pour 7,7 Md€, peut permettre de diviser ce coût par deux afin d'améliorer la soutenabilité financière d'un programme pouvant par ailleurs bénéficier d'une forte participation de l'UE.

C'est le message transmis le 14 novembre par une délégation d'élus conduite par Hervé GAYMARD, Président du Département de la Savoie, à la ministre des Transports qui s'est montrée à l'écoute de ces propositions. **Et c'est le message que portera activement la Transalpine en vue de l'examen du texte de la LOM au Parlement en 2019.**